



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Conseil communal*

---

### **PROCES-VERBAL**

#### **SEANCE DU 31 AOUT 2006**

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR  
53 membres présents

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous pour cette première séance du Conseil communal de la législature 2006-2011. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, et de M. GAMBONI pour le service technique.

Il salue également MM. A. MONOD et Ch. POLIN Députés, ainsi que M. A. DETRAZ pour 24 Heures.

Mme N. LINIGER et M. J. HALDY, Députés, se sont excusés.

#### **1. APPEL**

Présents : 53 membres  
Excusés : 6 membres + 1 arr. tardive

Les conseillers excusés sont : Mme RODONDI qui est arrivée plus tard, MM. BENOIT, BOLAY, DUPERTUIS, FAVRE, GLAUSER & MEGIAS.

Avec 53 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

M. MAYOR procède ensuite à l'assermentation de M. H. DUMAS.

Il précise ensuite qu'au point 4 de l'ordre du jour, la nomination de la Commission d'admission à la bourgeoisie, n'est plus de la compétence du Conseil communal, mais de la Municipalité.

**L'ordre du jour** est accepté à l'unanimité après l'annulation du point mentionné ci-dessus

Les **procès-verbaux** des séances des 1<sup>er</sup>, 22 et 29 juin 2006 sont acceptés à l'unanimité moins deux abstentions.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

## **2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL**

### Passation de pouvoirs

Conformément aux articles du Règlement communal ainsi qu'au protocole en vigueur, le Président a constaté que le sceau du Conseil communal, les registres, classeurs et matériel de chancellerie étaient existants, sous clef et en sécurité.

### Correspondance

Monsieur Jean-Claude FAVRE, nouveau conseiller a demandé un congé de 11 mois. Cette requête a été acceptée, l'intéressé conservant son domicile à Belmont.

### Nos de tél. et adresses électroniques

M. MAYOR rappelle aux conseillers qui ne l'auraient pas encore fait, la nécessité de fournir à notre secrétaire leur(s) No(s) de téléphone(s), ainsi que leur(s) adresse(s) E-Mail(s) pour celles et ceux qui en possèdent. Un délai est fixé au 10 septembre 2006.

### Visite du poste de Police le 20 septembre dès 17h30

Suite à l'invitation qui nous a été adressée, une circulaire d'inscription circule pendant l'assemblée, puis est remise à la secrétaire.

### Représentation

M. MAYOR a représenté la Conseil le dimanche 27 août au culte d'au revoir de la Pasteure Claire CLIVAZ, de Lutry.

Il communique ensuite les dates des prochains conseils de l'année :

- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

Les prochaines votations fédérales auront lieu le 24 septembre 2006.

## **3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

M. G MUHEIM, Syndic, a le très grand plaisir d'apporter aux conseillères et conseillers le cordial salut de la Municipalité, qui formule ses meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle législature. Les dernières années se sont déroulées dans un climat empreint de confiance mutuelle, pour le plus grand bien de la communauté villageoise et elle est persuadée qu'il en ira de même à l'avenir.

En préambule, il prie l'assemblée d'excuser l'absence de la Boursière, Mme Patricia Chabloz et de M. Gilles Warnery.

Il rappelle la mise à l'enquête publique du projet **Burennoz/Malavaux**.

Concernant les transports publics, le service taxi bus, destiné aux habitants de et sur Belmont, va étendre son périmètre de transport, dès la mi-décembre. Il sera donc possible de commander un véhicule pour se rendre jusqu'à la gare de Pully, ainsi qu'aux Monts-de-Pully, et inversement.

Le « tous ménages » adressé à la population, concernant la Police intercommunale, l'a renseignée sur la date d'entrée en vigueur de la collaboration en matière de police entre Pully, Paudex, Savigny et Belmont.

Dès demain, le Sergent Major Albert Grand mettra un terme à 34 ans de vie professionnelle policière, dont 25 ans dans le village. La Municipalité le remercie pour la très haute qualité de ses prestations en faveur des habitants de la commune. Il a toujours favorisé la prévention à la verbalisation. Qu'il en soit ici remercié.

Dès demain matin, M. Grand reprendra des tâches civiles, tels que chef du personnel, responsable de la police administrative et suppléant de la préposée au Contrôle des habitants. Au nom de tous, il lui souhaite beaucoup de plaisir dans ces tâches ... qu'il pratique déjà pour tout le monde depuis de nombreuses années !

Quant à la nouvelle police, elle souhaite faire la connaissance des membres du Conseil et se présenter aux représentants du Peuple.

Les personnes inscrites à la visite du 20 septembre recevront un programme détaillé ces prochains jours.

Au sein du personnel communal, M. Bill Derouand, a présenté sa démission au 30 septembre prochain.

La Municipalité étudie actuellement le profil indispensable de la personne appelée à succéder à M. Derouand : cette personne devra avoir une formation lui permettant d'intégrer notre service de piquet des Services Industriels. Ce sera donc un électricien polyvalent, aimant aussi les travaux de conciergerie et bricoleur à ses heures.

Pour conclure, M. G. MUHEIM rappelle la course des caisses à savon en Arnier dimanche prochain.

Il remercie l'assemblée de son attention.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour son intervention.

La parole est ensuite donnée à M. G. MOSER, Municipal

Ce dernier donne les précisions suivantes :

Concernant les **Finances-CIP**, quelques informations tirées du rapport annuel du président à l'occasion de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 de la Caisse Intercommunale de Pension.

L'excellente performance globale 2005 de 12.15 % (contre 5.14 % pour 2004) a fait monter le degré de couverture de 78.23 % à 81.32 %, malgré les premiers transferts de personnel des communes à l'Etat dans le cadre EtaCom.

Il rappelle que la CIP est une caisse de pension publique et que l'article 69 al 2 LPP autorise ces dernières à avoir un degré de couverture inférieur à la capitalisation intégrale de 100 %. Pour la CIP, le degré de couverture doit être au moins égal à 70 %. Le Président et les experts de la caisse estiment que la situation de la CIP est parfaitement saine.

Les informations de ce soir, pour la **Réhabilitation de la Grande salle**, font suite aux informations données aux séances du conseil des 4 mai, 4 et 29 juin 2006. Lors de cette dernière, il avait été signalé un dépassement de Fr. 43'000.-, à prendre sur la réserve grande salle de Fr. 100'000.-, soit :

- supplément terrassement Fr. 13'000.-
- piliers et sommier Fr. 30'000.-

ce qui a permis de supprimer les colonnes au rez supérieur, et une colonne sur les deux au rez inférieur et pour la chaufferie, un dépassement de Fr. 15'000.- concernant un supplément de terrassement, à prendre sur la réserve de Fr. 16'000.-.

Durant les mois de juillet et août, de nombreux petits suppléments sont venus s'ajouter :

- Sondage, charpente, fenêtre coulissante, vitrine d'affichage, ingénieur (constat voisinage), géomètre (altimétrie), assurance R.C.

Le total des dépenses imprévues s'élève à ce jour à environ à Fr. 100'000.-, soit le total des réserves prévues dans le préavis sur la réhabilitation de la Grande salle.

La commission extraparlamentaire du suivi des travaux, composée entre autres d'un membre des commissions de gestion et des finances, a été réunie à trois reprises (3 mai, 7 juin et 30 août 2006). Elle a été informée régulièrement des décisions prises durant l'avancement des travaux.

La dernière séance du 30 août s'est faite sur le site et la commission a pu se rendre compte de l'état d'avancement des travaux et, surtout, de l'état de la charpente.

En effet, l'échafaudage côté sud et les tuiles enlevées pour le raccordement à la partie nouvelle, nous ont permis d'avoir une bonne vision de l'état de la charpente, dans la partie fermée de l'avant-toit, jusqu'ici inaccessible et vieille de 82 ans. Le problème de vétusté de la toiture avait été évoqué lors de l'établissement de la demande de crédit, mais étant donné que nous n'avions pas eu de problème avec cette toiture jusqu'à ce jour, la Municipalité n'a pas voulu engager de dépenses supplémentaires pour des sondages. Vu l'état avancé de dégradation, nous avons demandé des devis au charpentier et au couvreur.

Ne pas faire ces travaux maintenant impliquerait une nouvelle installation de chantier, de nouveaux échafaudages et des frais de peinture intérieure et extérieure supplémentaires ainsi qu'une nouvelle immobilisation de la grande salle à moyen terme. Dans tous les cas, des travaux de l'ordre de Fr. 12'000.- sont nécessaires pour le raccordement actuel de la toiture. Sur la base de ces informations, la Commission du suivi des travaux est unanime pour la réalisation immédiate de ces travaux.

Les devis demandés sont arrivés ce matin même, et s'élèvent à Fr. 75'500.-- pour le charpentier, et à Fr. 68'000.-- pour le couvreur. Le total estimé est de Fr. 143'500.--, il comprend les Fr. 12'000.-- du raccord à la nouvelle toiture. Un devis devra encore être demandé pour les compléments d'échafaudages. Les devis n'ont pas encore été vérifiés, ni comparés avec d'autres maîtres d'état. Dès que cela sera fait, la Municipalité prendra la décision d'engager ou non ces travaux supplémentaires. En cas de décision positive, la Municipalité demandera l'autorisation aux commissions des finances et de gestion afin d'obtenir un crédit d'investissement complémentaire urgent. L'influence de ces travaux sur les honoraires d'architecte et le planning n'a pas encore été évoquée.

Il remercie l'assemblée de son attention.

M. MAYOR remercie M. MOSER pour ses explications, puis passe la parole à

Mme C. DUPERTUIS, Municipale,

qui précise que comme annoncé lors de la séance du 29 juin 2006, l'augmentation du nombre de tranches horaires, ainsi que de l'effectif de l'**UAPE**, a nécessité l'engagement d'une nouvelle éducatrice. Plusieurs candidates ont été auditionnées et le choix s'est porté sur Madame Elisabeth HENRY, à un taux d'activité de 50%. Elle est entrée en fonction le 30 août 2006.

Ce lundi 28 août jour de rentrée scolaire, les enfants scolarisés à Belmont et à Pully ont pu voyager dans deux nouveaux petits bus de **Car Postal** en attendant le grand pour bientôt et ceci sans surcoût pour la Commune.

L'augmentation du nombre d'habitants à Belmont a conduit à l'ouverture de **3 classes d'école supplémentaires** avec des effectifs moins chargés. Tous les locaux disponibles dans le collège sont maintenant occupés.

Mme DUPERTUIS explique que depuis le 1er juillet, jour de son entrée à la Municipalité, la disponibilité de ses collègues, ainsi que celle du personnel administratif et technique, lui a permis de découvrir tout ou presque de ses futures activités. Cependant, elle a encore beaucoup à apprendre et compte sur leur soutien. Elle les en remercie ici, ainsi que l'assistance pour son attention.

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS pour son intervention.

M. MAYOR passe ensuite la parole à

M. Ph MICHELET, Municipal

A la route du Burenoz les triangles pour signaler le ralentisseur sont fixés, les travaux sont terminés mais le marquage horizontal, en complément du marquage vertical, est en cours.

A la route d'Arnier, les travaux pour la conduite d'eau potable au sentier de l'Epine sont terminés à 95%. Les travaux sur la route d'Arnier viennent de débuter. La zone sera toutefois libérée pour la course des caisses à savon.

Le chantier, relatif à la zone **30 km/h**, est en cours depuis la mi-août et avance normalement. Les travaux de génie civil au chemin de la Cure ainsi que les ralentisseurs des chemins de la Cita et des Ecaravez seront terminés le 1er septembre.

Au chemin de Villars, les travaux sont en cours. L'ensemble des travaux de génie civil devrait être terminé à la mi-septembre. La pose des « totems » signalant les zones 30 km/h suivra et l'entrée en vigueur du 30 km/h devrait être effective au début octobre.

Nos routes ont particulièrement souffert durant ces derniers hivers. Une campagne de traitement des fissures ainsi que de réfection des enrobés se déroulera durant les mois de septembre et d'octobre.

Les collecteurs subiront également de manière ponctuelle des travaux d'entretien notamment par curage.

Il remercie l'assemblée de son attention.

M. MAYOR remercie M. MICHELET pour ses informations. Il passe ensuite la parole à

Mme C. SCHIESSER, Municipale,

qui informe que le projet de construction, selon adoption du **PQ** (plan de quartier) **Burenz-Malavaux** approuvé par le Conseil communal est à l'enquête du 25 août au 14 septembre. C'est une construction de deux bâtiments totalisant 86 logements et 156 places de parc, reliés par une galette centrale dont l'affectation exacte devra être définie mais sera dans tous les cas et selon le règlement du PQ attribuée aux besoins du quartier.

En ce qui concerne l'urbanisme, la mise à l'enquête du **PPA Coin d'en Haut** est close depuis le 24 juillet dernier et le traitement des oppositions va maintenant occuper la Municipalité dans les semaines à venir.

La modification du **PPA Arnier II** suit son cours. Le document a été finalisé, il doit être envoyé au SAT (Service cantonal de l'Aménagement du Territoire) pour approbation finale avant la prochaine mise à l'enquête publique.

La modification du **PQ Signal** a été envoyée au SAT à mi août pour l'examen préalable. Selon la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), dans un délai de trois mois, une réponse est attendue du canton. Suite à cela, la modification de ce plan de quartier pourra être mise à l'enquête publique.

Elle remercie l'assemblée pour son attention.

M. MAYOR la remercie également pour son intervention.

#### 4. Nomination des Commissions permanentes

- Commission de gestion

Le Président rappelle les art. 44.2 et 98 du Règlement communal.

La commission est formée de 5 membres et est élue pour une année.

Il souligne que lors de la précédente législature, cette dernière était formée de Mme Boujon, MM. Gilliéron, Bugnon, Schwegler et Uldry.

M. GILLIERON informe que deux membres sont sortants, soit MM. Bugnon et Uldry.

Les autres membres, Mme Boujon, M. Schwegler et lui-même sont d'accord de se représenter. Il propose la candidature de M. Monsutti, qui accepte. MM. Ostertag et Treppe se portent également candidats.

Il est procédé au vote et le Président rappelle que ce dernier se fait par scrutin de liste à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au second.

Sont élus :

|                        |            |
|------------------------|------------|
| <b>M. L. Gilliéron</b> | 51/53 voix |
| <b>M. P. Schwegler</b> | 51/53 voix |
| <b>Mme L. Boujon</b>   | 50/53 voix |
| <b>M. E. Monsutti</b>  | 48/53 voix |
| <b>M. P. Ostertag</b>  | 32/53 voix |

|                      |            |
|----------------------|------------|
| M. W. Treppe obtient | 29/53 voix |
|----------------------|------------|

### - Nomination de la CCU

Le Président rappelle l'art. 44.3 du Règlement communal. La commission est formée de 5 membres et est élue pour cinq ans.

M. FARDEL, seul rescapé de la précédente formation, se représente pour la nouvelle législature et a approché 5 candidats. Il s'agit de :

Mme S. Oguey-Araymon, MM. C. Novelli, A. Turatti, J.-P. Chapallay, P. Girard.  
Mme I. Gaillard et MM. A. Trumic et C. Seeger sont également intéressés.

M. CHIOVENDA appuie M. P. Girard. De même, M. JAN appuie M. A. Turatti.

Il est procédé au vote et le Président rappelle que ce dernier se fait par scrutin de liste, en 1<sup>er</sup> lieu à la majorité absolue et ensuite à la majorité relative.

Sont élus :

|                      |       |
|----------------------|-------|
| <b>M. A. Turatti</b> | 50/53 |
| <b>M. P. Girard</b>  | 40/53 |
| <b>M. Ph. Fardel</b> | 34/53 |
| <b>M. C. Seeger</b>  | 30/53 |

Obtiennent des voix :

|                      |       |
|----------------------|-------|
| Mme S. Oguey-Araymon | 26/53 |
| M. A. Trumic         | 24/53 |
| M. J.-P. Chapallay   | 23/53 |
| M. C. Novelli        | 20/53 |
| Mme I. Gaillard      | 17/53 |

Pendant le 2<sup>e</sup> vote, MM. GENAINE et JAN trouvent le temps du dépouillement trop long et demandent si on ne pourrait pas passer à la lecture des préavis suivants.

Le Président M. MAYOR s'y oppose, car les 4 personnes qui procèdent au dépouillement ne peuvent à la fois travailler avec précision dans un environnement bruyant tout en participant aux débats concernant les préavis suivants.

Toutefois, M. MUHEIM profite du temps disponible pour présenter les thèmes du prochain conseil du 5 octobre 2006 :

- 1) Plan directeur communal, projets publics prévus dans la zone de Chatruffe (achat d'un terrain)
- 2) Préavis relatif au SIGIP
- 3) Préavis « Demande de crédit pour l'extension du collège »
- 4) Préavis « Mise en place d'un règlement sur les taxes et frais pour la police des constructions ».

Résultats du 2<sup>e</sup> vote à la majorité relative :

Est élue :

**Mme S. Oguey-Araymon** 23/53

Obtiennent des voix :

|                    |       |
|--------------------|-------|
| M. A. Trumic       | 15/53 |
| M. J.-P. Chapallay | 8/53  |
| Mme I. Gaillard    | 6/53  |

- **Nomination de la CCAR**

Le Président rappelle l'art. 44.7 du Règlement communal.  
La commission est élue pour cinq ans et comporte cinq membres.

MM. BARTOLACELLI et D. DELAPLACE, se représentent. Ils proposent les candidatures suivantes :

**Mme V. Rodondi**

**Mme A. Zoia**

**M. Ch. Stutz**

Aucune autre candidature n'étant proposée, ces cinq personnes sont élues par acclamation.

- **Nomination Commission de recours en matière informatique : pour 5 ans**

Le Président rappelle l'art. 44.5 du Règlement communal : la dite commission est élue pour cinq ans et comporte trois membres.

M. GILLIERON, seul rescapé de la précédente volée, ne se représente pas mais propose la candidature de M. **J.-M. Pasche**.

M. MUHEIM rappelle le travail de la dite commission et celle de recours en matière d'impôts (taxes).

M. GENAINE propose M. **J.-P. Cavin**, qui accepte.

M. DELAPLACE propose M. **J.-P. Chapallay**, qui accepte.

- **Nomination Commission de recours en matière d'impôts : pour 5 ans**

Le Président rappelle l'art. 44.5 du Règlement communal : la dite commission est élue pour cinq ans et comporte trois membres.

MM. **J.-M. Pasche, J.-P. Cavin et J.-P. Chapallay** acceptent également cette fonction.  
Les trois élus sont acclamés par l'assemblée.

**Commission d'admission à la bourgeoisie**

MM. MAYOR et MUHEIM rappellent que conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur la bourgeoisie, ce sera dorénavant la Municipalité qui auditionnera les candidats. Cette dernière a décidé de reconduire MM. **Ch. Marrel** et **N. Megias** dans leurs fonctions. Pour le 3<sup>ème</sup> membre, si une personne est intéressée par le poste, elle peut sans autre se présenter à la Municipalité. Le travail de la dite commission consiste à traiter deux à trois dossiers par année.

**5. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant(e).**

M. MAYOR rappelle que cette personne doit être issue du Conseil, et élue pour 5 ans. Il demande s'il y a des propositions, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle qu'il s'agit d'une fonction clé du Conseil communal, rémunérée à Frs/h. 40.-. Au-delà de l'aspect financier, il souligne l'importance et l'aspect indispensable de ce poste, par ailleurs très intéressant. Puis il reformule sa question en attente de propositions.

M. D. GRAUL propose la candidature de Mme **I. GAILLARD**, qui accepte, ovationnée par un tonnerre d'acclamations.

M. MAYOR la remercie chaleureusement et la félicite.

**6. Préavis municipal N° 10/2006**

**« Attribution de compétences à la Municipalité pour la législature 2006-2011 »**

Commission des finances : MM. BOLAY, Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA, HENCHOZ, VANEY.

M. MAYOR passe la parole à M. CHIOVENDA pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

M. MAYOR remercie M. CHIOVENDA pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

Personne ne désirant s'exprimer, le Président lit les conclusions du préavis N° 10/2006 et passe au vote.

VOTE : Le préavis no 10/2006 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité et la Commission des Finances pour l'excellent travail effectué.

**7. Préavis municipal N° 11/2006**

**I Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2006-2011**

**II Autorisation d'emprunter**

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA, HENCHOZ, VANEY

M. HENCHOZ donne lecture du rapport de la Commission des finances.

M. MAYOR le remercie et cède la parole à M. G. MOSER, Municipal. Ce dernier remercie la Commission des Finances de lui avoir signalé une erreur à la page 7. Il précise que les chiffres sont justes, mais que l'échelle est fautive. Le tableau sera refait et redistribué lors d'un prochain courrier.

S'agissant de l'utilité du plafond d'endettement, M. MUHEIM rappelle pour exemple, le cas de la Commune de Chavannes-près-Renens, qui était dans les chiffres rouges et à qui le Conseil d'Etat avait dû accordé un crédit-relais, refusé par les banques. La Commission des Finances du Grand Conseil était intervenue pour préciser que le rôle du Grand Conseil ne consistait pas systématiquement à jouer « les pompiers ».

Les 381 communes du canton doivent présenter, dans le premier semestre, leur plan d'endettement et notre Conseil communal doit statuer sur ce préavis 11/2006.

M. MAYOR remercie M. MUHEIM pour ce complément d'informations et ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, M. MAYOR lit les conclusions du préavis n° 11/2006 et passe au vote.

VOTE : Le préavis n° 11/2006 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité et la Commission des Finances pour l'excellent travail effectué.

**8. Divers et propositions individuelles**

M. KUPPER signale une faute de frappe à la p.2 du PV du 22.6.2006.

M. MAYOR le remercie et en prend note.

M. CAVIN s'adresse à la Municipalité, en particulier à M. MICHELET, car il a constaté une augmentation des dépôts de calcaire dans l'eau potable et si d'autres propriétaires du quartier Grands-Champs/Burenos avaient fait la même constatation :

- 1) La Municipalité était-elle au courant ?
- 2) Si oui, quelle en est la cause ?
- 3) S'agit-il seulement du quartier, éventuellement en rapport avec les divers chantiers en cours ?
- 4) Qu'envisage dès lors la Municipalité pour remédier à cet état de faits ?

M. MICHELET souligne que le problème soulevé par M. CAVIN n'est pas lié aux installations de la commune, mais au fournisseur d'eau : la Ville de Lausanne. La Commune reçoit des avis précisant la variation de ces taux : plus ou moins élevés par rapport à la tolérance (captage où l'eau est chargée en particules). Il peut y avoir des périodes où il n'y a rien et d'autres où le phénomène resurgit. Il s'agit d'évènements ponctuels liés au fournisseur.

M. MAYOR demande si quelqu'un désire encore s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h30 et remercie l'assemblée pour toute son attention, sa participation et sa patience.

Il souhaite à toutes et à tous un bon retour dans leurs foyers.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

***P. S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc.***